

Annexe 2 au protocole SISERI

Guide technique pour la consultation et la transmission à SISERI des données de la surveillance de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants.

Janvier 2010



DIRECTION DE LA RADIOPROTECTION DE L'HOMME

Service d'Etudes et d'expertise en Radioprotection Unité de Suivi et d'analyse des Expositions Professionnelles

	2
1 ETAPE PREALABLE A L'UTILISATION DU SYSTEME SISERI	3
1.1 OBTENTION DE L'ACCES AU SYSTEME SISERI	3
1.1.1 Première demande	3
1.1.2 Renouvellement annuel	4
1.2 DIFFERENTS TYPES D'ACCES AU SYSTEME SISERI	5
2 CONFIGURATION DU POSTE UTILISATEUR POUR LA TRANSMISSION ET LA CONSULTATION DES INFORMATIONS	6
2.1 LOGICIELS SUPPORTES ET CONFIGURATION	
2.1.1 Système d'exploitation	
2.1.2 Connexion à Internet	
2.1.3 Messagerie électronique	
2.2 SECURITE ET CERTIFICAT NUMERIQUE	
2.2.1 Certificat numérique.	
2.2.1.1 Installation du certificat numérique	
2.2.1.2 Désinstallation du certificat numérique	
2.2.1.3 Renouvellement du certificat numérique	
2.2.2 Consignes de sécurité relatives à l'utilisation du système SISERI	
3 FORMAT DE TRANSMISSION DES DONNEES DE LA SURVEILLANCE DE	
L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS AUX RAYONNEMENTS IONISANTS	12
3.1 FORMAT GENERAL DES FICHIERS TRANSMIS A SISERI	
3.1.1 Types de fichiers	
3.1.1.1 Les fichiers au format CSV	.12
5.11.11 Les Terriers du Torride est	
3 1 1 2 Les fichiers au format XMI	. 12
3.1.1.2 Les fichiers au format XML	. 12
3.1.2 Définitions	. 12 . 13 . 13
3.1.2 Définitions	12 13 . 13 . 14
3.1.2 Définitions 3.1.3 Règles de nommage des fichiers transmis 3.2 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE OPERATIONNELLE (ACTIVE)	. 12 . 13 . 13 . 14 . 15
3.1.2 Définitions 3.1.3 Règles de nommage des fichiers transmis 3.2 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE OPERATIONNELLE (ACTIVE) 3.2.1 Nature des informations requises.	12 13 . 14 . 15 . 15
3.1.2 Définitions 3.1.3 Règles de nommage des fichiers transmis 3.2 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE OPERATIONNELLE (ACTIVE)	12 13 . 14 . 15 . 15
3.1.2 Définitions 3.1.3 Règles de nommage des fichiers transmis 3.2 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE OPERATIONNELLE (ACTIVE) 3.2.1 Nature des informations requises 3.2.2 Mise en forme et description détaillée des champs 3.3 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE PASSIVE	12 13 14 15 15
3.1.2 Définitions 3.1.3 Règles de nommage des fichiers transmis 3.2 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE OPERATIONNELLE (ACTIVE) 3.2.1 Nature des informations requises 3.2.2 Mise en forme et description détaillée des champs 3.3 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE PASSIVE 3.3.1 Nature des informations requises.	12 13 .14 15 15 19
3.1.2 Définitions 3.1.3 Règles de nommage des fichiers transmis 3.2 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE OPERATIONNELLE (ACTIVE) 3.2.1 Nature des informations requises. 3.2.2 Mise en forme et description détaillée des champs 3.3 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE PASSIVE 3.3.1 Nature des informations requises. 3.3.2 Mise en forme et description détaillée des champs	12 13 14 15 16 19 19
3.1.2 Définitions 3.1.3 Règles de nommage des fichiers transmis 3.2 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE OPERATIONNELLE (ACTIVE) 3.2.1 Nature des informations requises. 3.2.2 Mise en forme et description détaillée des champs. 3.3 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE PASSIVE 3.3.1 Nature des informations requises. 3.2 Mise en forme et description détaillée des champs. 3.3 FORMAT DES FICHIERS DE MESURE DE L'EXPOSITION INTERNE	12 13 14 15 16 19 20
3.1.2 Définitions 3.1.3 Règles de nommage des fichiers transmis 3.2 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE OPERATIONNELLE (ACTIVE) 3.2.1 Nature des informations requises. 3.2.2 Mise en forme et description détaillée des champs. 3.3 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE PASSIVE 3.3.1 Nature des informations requises. 3.2.2 Mise en forme et description détaillée des champs. 3.3.2 Mise en forme et description détaillée des champs. 3.4 FORMAT DES FICHIERS DE MESURE DE L'EXPOSITION INTERNE 3.4.1 Nature des informations requises.	12 13 14 15 16 19 20 23
3.1.2 Définitions 3.1.3 Règles de nommage des fichiers transmis 3.2 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE OPERATIONNELLE (ACTIVE) 3.2.1 Nature des informations requises. 3.2.2 Mise en forme et description détaillée des champs. 3.3 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE PASSIVE 3.3.1 Nature des informations requises. 3.3.2 Mise en forme et description détaillée des champs. 3.4 FORMAT DES FICHIERS DE MESURE DE L'EXPOSITION INTERNE 3.4.1 Nature des informations requises. 3.4.2 Mise en forme et description détaillée des champs.	12 13 .14 .15 .15 .16 .19 .20 .23
3.1.2 Définitions 3.1.3 Règles de nommage des fichiers transmis 3.2 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE OPERATIONNELLE (ACTIVE) 3.2.1 Nature des informations requises. 3.2.2 Mise en forme et description détaillée des champs 3.3 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE PASSIVE 3.3.1 Nature des informations requises. 3.3.2 Mise en forme et description détaillée des champs 3.4 FORMAT DES FICHIERS DE MESURE DE L'EXPOSITION INTERNE 3.4.1 Nature des informations requises. 3.4.2 Mise en forme et description détaillée des champs	12 13 .14 .15 .15 .16 .19 .20 .23
3.1.2 Définitions 3.1.3 Règles de nommage des fichiers transmis 3.2 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE OPERATIONNELLE (ACTIVE) 3.2.1 Nature des informations requises. 3.2.2 Mise en forme et description détaillée des champs 3.3 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE PASSIVE 3.3.1 Nature des informations requises. 3.2.2 Mise en forme et description détaillée des champs 3.4 FORMAT DES FICHIERS DE MESURE DE L'EXPOSITION INTERNE 3.4.1 Nature des informations requises. 3.4.2 Mise en forme et description détaillée des champs 4 UTILISATION DE SISERI 4.1 TRANSMISSION DES FICHIERS DE DONNEES DE LA SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION DES	12 13 14 15 16 19 20 23 23
3.1.2 Définitions 3.1.3 Règles de nommage des fichiers transmis 3.2 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE OPERATIONNELLE (ACTIVE) 3.2.1 Nature des informations requises. 3.2.2 Mise en forme et description détaillée des champs 3.3 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE PASSIVE 3.3.1 Nature des informations requises. 3.3.2 Mise en forme et description détaillée des champs 3.4 FORMAT DES FICHIERS DE MESURE DE L'EXPOSITION INTERNE 3.4.1 Nature des informations requises. 3.4.2 Mise en forme et description détaillée des champs	12 13 14 15 16 19 20 23 23

INTRODUCTION

Aux fins de bonne exécution de la mission de participation à la veille permanente en matière de radioprotection qui lui est confiée par le décret n°2002-254 du 22 février 2002 et de restitution des résultats dosimétriques individuels aux médecins du travail et aux personnes compétentes en radioprotection en application de l'article R. 4456-23 du code du travail, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) gère le *Système d'Information de la Surveillance de l'Exposition aux Rayonnements Ionisants* dénommé *SISERI*. Ce système d'information centralise, vérifie et conserve pendant au moins cinquante ans l'ensemble des résultats des mesures individuelles de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants.

La mise en œuvre au sein de l'IRSN du traitement d'informations nominatives de SISERI a reçu un avis favorable de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par délibération n°2004-057 du 24 juin 2004. L'utilisation par l'IRSN du répertoire national d'identification des personnes physiques dans un traitement automatisé de données à caractère personnel, relatives à la surveillance des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants, a été autorisé par le décret n°2004-1489 du 30 décembre 2004.

Les règles relatives aux modalités d'accès aux informations recueillies, notamment la collecte, la centralisation et la consultation des informations individuelles de dosimétrie sont fixées dans l'arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

L'objectif de ce document est de spécifier *les moyens et procédures techniques à mettre en œuvre* par les chefs d'établissement, les laboratoires de dosimétrie passive et les organismes en charge des mesures de l'exposition interne pour accéder et transmettre les données au système d'information SISERI. Les données gérées étant nominatives et confidentielles, l'accès au système SISERI est sécurisé, conformément à la législation. Cette sécurisation est rendue effective par l'utilisation d'un certificat numérique personnel, délivré à chaque utilisateur du système.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le support SISERI soit par courrier électronique à siseri@irsn.fr, soit par téléphone au 01 58 35 84 04, soit par fax au 01 46 29 05 74.

1 ETAPE PREALABLE A L'UTILISATION DU SYSTEME SISERI

1.1 OBTENTION DE L'ACCES AU SYSTEME SISERI

1.1.1 PREMIERE DEMANDE

Les chefs d'établissement, les laboratoires de dosimétrie passive et les organismes en charge des mesures de l'exposition interne des travailleurs doivent signer le Protocole d'accès au système d'information SISERI (voir document joint à cette annexe) avec l'IRSN. Ce protocole définit les obligations et responsabilités respectives des signataires, à savoir : l'établissement d'un côté et l'IRSN de l'autre. L'annexe 1 de ce protocole, complétée et signée, précise les personnes nommément désignées pour accéder au système SISERI (consultation et/ou transmission de fichier) : personnes compétentes en radioprotection, médecin du travail et personnes en charge de la transmission des informations dosimétriques dans le cas des laboratoires de dosimétrie passive et des organismes en charge des mesures de l'exposition interne.

A réception par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire de l'annexe 1 du protocole « *Identification de l'établissement et des accédants au système SISERI* » dûment complétée et signée par le chef d'établissement, le responsable du laboratoire de dosimétrie passive ou le responsable de l'organisme en charge des mesures de l'exposition interne, l'IRSN procède à :

- L'enregistrement des accès, pour les personnes désignées, dans le système SISERI (les utilisateurs);
- L'envoi a chaque *nouvel* utilisateur, par courrier électronique à l'adresse spécifiée dans l'annexe 1, d'un certificat numérique personnel (fichier PKCS#12, nommé <*numéro_d'habilitation>.p12*). L'adresse de l'expéditeur est siseri@irsn.fr;

```
De: siseri@irsn.fr

A: SISERI Christelle
Cc:
Objet: Délivrance d'un certificat numérique personnel
Pièces jointes: 12741.p12 (4 Ko)

Bonjour,
Ce courrier électronique contient un fichier PKCS#12 créé pour votre accès au système SISERI.
```

- L'envoi, par courrier postal à l'adresse de l'établissement :
 - ⇒ D'une copie de l'annexe 1;
 - ⇒ D'une enveloppe cachetée à l'attention de chaque *nouvel* utilisateur de SISERI, contenant :
 - La notification de l'habilitation ;
 - Le code confidentiel permettant d'installer le certificat et d'accéder au système SISERI ;
 - L'identification de l'établissement dans la base de données.

La procédure de transmission du code confidentiel étant plus longue que celle de transmission du certificat utilisateur, il est recommandé, en cas de non-réception du mot de passe, de ne prévenir l'IRSN qu'après un délai de 7 jours.

Attention, une personne ayant été désignée, par plusieurs établissements, pour accéder au système SISERI, ne reçoit qu'un seul certificat numérique et un seul code confidentiel. Cet envoi s'effectue à l'occasion du traitement de la demande du premier établissement.

1.1.2 RENOUVELLEMENT ANNUEL

Afin de mettre à jour la base de données, l'accès au système SISERI doit être *renouvelé au mois de mai de chaque année*.

A cette occasion, il est demandé à chaque établissement, enregistré depuis plus de 6 mois au 1^{er} mai, de mettre à jour la copie de l'annexe 1 du protocole, de la dater, de la faire signer par le chef d'établissement et de la retourner à l'IRSN.

La procédure de mise à jour de l'annexe 1 du protocole d'accès fait l'objet d'une information détaillée sur le site web : http://siseri.irsn.fr.

A réception par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire de *la copie de l'annexe 1* du protocole « *Identification de l'établissement et des accédants au système SISERI* », éventuellement modifiée, datée et signée par le chef d'établissement, le responsable du laboratoire de dosimétrie passive ou le responsable de l'organisme en charge des mesures de l'exposition interne, l'IRSN procède à :

- La modification éventuelle des informations concernant l'établissement et les utilisateurs déjà enregistrés, la suppression d'accès et la création des accès pour les nouveaux utilisateurs, le cas échéant ;
- L'envoi a chaque utilisateur, par courrier électronique à l'adresse spécifiée dans l'annexe 1, d'un premier ou d'un nouveau certificat numérique personnel (fichier PKCS#12, nommé <numéro_d'habilitation>.p12).
 L'adresse de l'expéditeur est siseri@irsn.fr;
- L'envoi, dans le cas d'une modification, par courrier postal à l'adresse de l'établissement :
 - ⇒ D'une copie de l'annexe 1 modifiée ;
 - ⇒ D'une enveloppe cachetée à l'attention de chaque *nouvel* utilisateur de SISERI, contenant :
 - La notification de l'habilitation ;
 - Le code confidentiel permettant d'installer le certificat et d'accéder au système SISERI ;
 - L'identification de l'établissement dans la base de données.

Attention, pour les accès au système SISERI déjà existants, le code confidentiel n'est pas renvoyé dans le cas de la procédure de renouvellement annuel puisque l'utilisateur conserve le même code.

1.2 DIFFERENTS TYPES D'ACCES AU SYSTEME SISERI

L'accès au système SISERI concerne les médecins du travail, les personnes compétentes en radioprotection et les personnes en charge de la transmission des informations dosimétriques dans le cas des laboratoires de dosimétrie passive et des organismes en charge des mesures de l'exposition interne.

Les niveaux d'accès ne sont pas les mêmes, selon l'utilisateur :

Utilisateur	Type d'accès au système SISERI	Données consultables
Médecin du travail	Consultation	Accès à toute valeur pour les 12 derniers mois.
Personne compétente en radioprotection	Consultation Ou Consultation + Transmission	Accès à la dose efficace et à la dose opérationnelle des 12 derniers mois pour les travailleurs intervenant pour le compte des entreprises suivies.
Personne désignée du laboratoire de dosimétrie passive ou de l'organisme en charge des mesures de l'exposition interne	Transmission	

2 CONFIGURATION DU POSTE UTILISATEUR POUR LA TRANSMISSION ET LA CONSULTATION DES INFORMATIONS

2.1 LOGICIELS SUPPORTES ET CONFIGURATION

2.1.1 SYSTEME D'EXPLOITATION

Les systèmes d'exploitation (OS) courants sont supportés pour l'utilisation du système SISERI.

Windows (Windows 98 minimum), Linux (2.2 minimum), Solaris (9 minimum), MAC OS (minimum 9.1) ...

2.1.2 CONNEXION À INTERNET

La transmission et la consultation des données du système SISERI se font par l'intermédiaire d'une *connexion Internet sécurisée (HTTPS)*.

Les navigateurs courants peuvent être utilisés :

Internet Explorer (5.5 minimum), Firefox (1.0.4 minimum), Safari, Netscape (4.72 minimum) ...

Assurez vous que:

- Le protocole de sécurisation des échanges d'informations choisi soit au minimum SSL 3.0 ;
- Le niveau de cryptage (chiffrement) soit de 128 bit minimum.

2.1.3 MESSAGERIE ELECTRONIQUE

Le certificat numérique est envoyé par courriel à chaque utilisateur de SISERI. Par ailleurs, lors de la transmission d'un fichier par HTTPS, un courriel de notification de réception ou d'erreur est automatiquement envoyé sur la messagerie de la personne qui transmet le fichier.

Dans ce cadre, l'accès à une messagerie est indispensable.

2.2 SECURITE ET CERTIFICAT NUMERIQUE

La sécurisation de l'envoi des données est rendue effective par l'utilisation de certificats numériques, délivrés aux utilisateurs du système, permettant leur authentification.

2.2.1 CERTIFICAT NUMERIQUE

Les procédures suivantes ne sont données qu'à titre indicatif. Elles peuvent varier en fonction du navigateur et de la version utilisée.

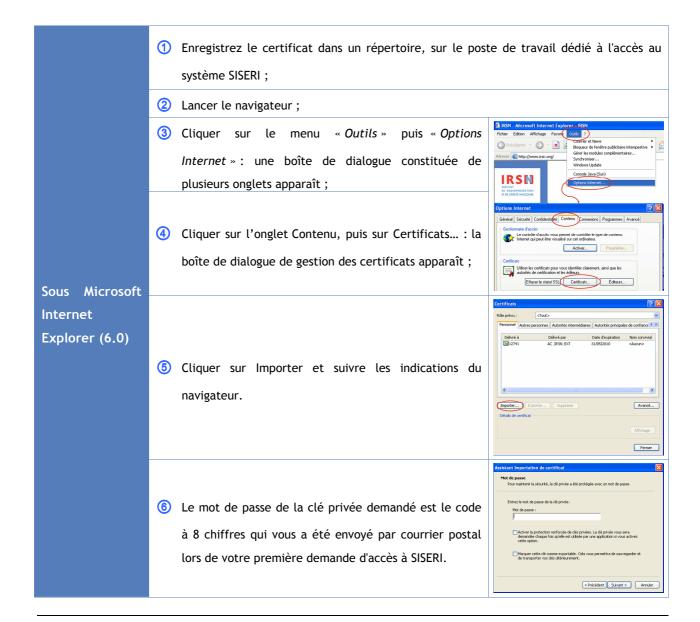
Pour tout autre navigateur que Microsoft Internet Explorer 6 et Mozilla Firefox 2, veuillez consulter l'aide du navigateur présent sur votre poste de travail, à propos de la gestion des certificats numériques.

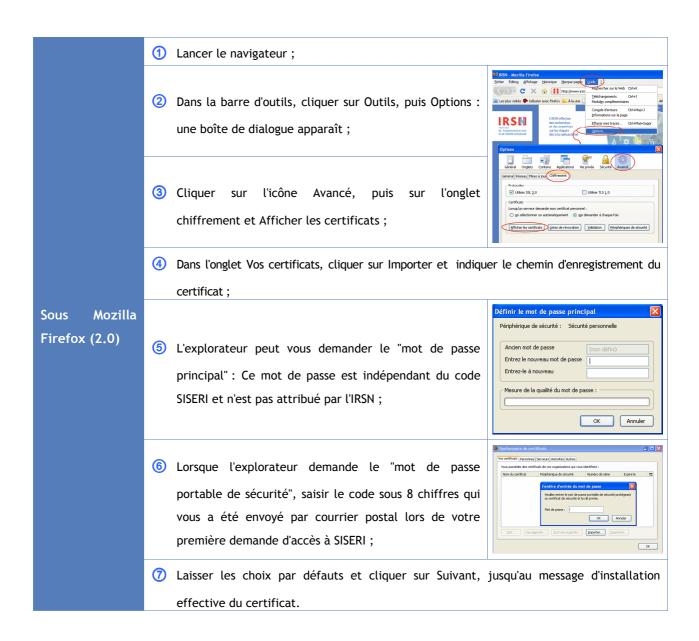
2.2.1.1 <u>Installation du certificat numérique</u>

Le certificat numérique vous a été envoyé par courrier électronique (émetteur : siseri@irsn.fr, Sujet : IDX-PKI PKCS#12) et le code associé à ce certificat vous a été envoyé par courrier postal (Chapitre 1.1).

De manière générale, il suffit de "double-cliquer" sur le fichier du certificat en pièce jointe du message et de se laisser guider par l'assistant d'installation du certificat, sans choisir d'option particulière, en laissant les choix par défaut proposés par le système jusqu'à la fonction « terminer » proposée par l'assistant.

Si cette installation standard ne fonctionne pas, il faut :

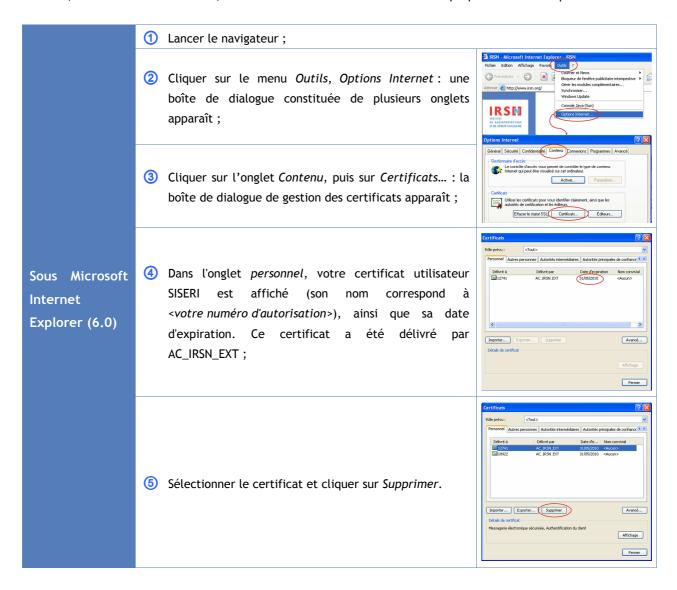


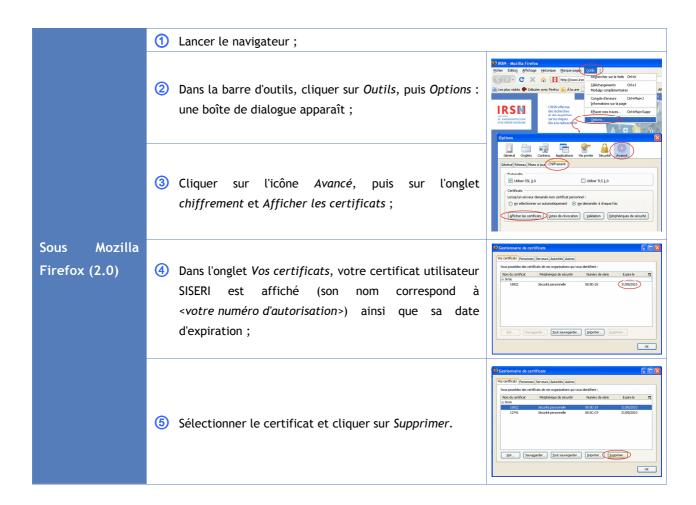


Attention : ne vous connectez pas à SISERI dans les secondes qui suivent l'installation du certificat, un temps suffisant (de l'ordre de 10 à 15 minutes) est nécessaire pour que le système soit mis à jour.

2.2.1.2 Désinstallation du certificat numérique

Si vous ne désirez plus accéder au système SISERI, ou si vous devez renouveler votre certificat numérique en limite de validité, avant d'installer le nouveau, vous devez désinstaller le certificat numérique présent sur votre poste utilisateur :





2.2.1.3 Renouvellement du certificat numérique

Votre certificat numérique expire au *31 mai de l'année en cours* et vous avez reçu un courrier électronique (De : <u>siseri@irsn.fr</u>; Objet : Renouvellement de certificat / Certificate Renewal), vous avertissant de la fin de validité du certificat.

Pour renouveler votre certificat numérique, vous devez :

- Vérifier la date de fin de validité du certificat : pour cela, effectuez les étapes ① à ④ de la procédure de désinstallation (Chapitre 2.2.1.2), Si la date de fin de validité (date d'expiration) est le 31 mai de l'année en cours, vous ne pourrez plus accéder au système SISERI (consultation ou transmission des informations dosimétriques) à partir de cette date ;
- Obtenir un nouveau certificat : vous devez alors effectuer une mise à jour du protocole d'accès à SISERI en renvoyant à l'IRSN, une copie de l'annexe 1, éventuellement modifiée (Voir la procédure détaillée sur le site web);
- > Désinstaller le certificat en fin de validité (Chapitre 2.2.1.2);
- Réinstaller le nouveau certificat numérique (Chapitre 2.2.1.1).

Attention, lorsqu'un certificat est renouvelé, le code associé est identique à celui du certificat précédent. Ce code n'est pas renvoyé.

2.2.2 CONSIGNES DE SECURITE RELATIVES A L'UTILISATION DU SYSTEME SISERI

Consignes de sécurité relatives à l'utilisation des certificats :

La sécurisation des accès à SISERI ainsi que la sécurisation des échanges de fichiers de dosimétrie se font au travers de l'utilisation de certificats. Cette sécurisation est renforcée par la saisie d'un code d'accès sur 4 chiffres lors de la connexion au site https://www-siseri.irsn.fr.

Après avoir suivi la procédure d'installation du certificat dans le navigateur (procédure décrite dans le chapitre précédent), l'utilisateur doit prendre un certain nombre de précautions afin de garantir la non-usurpation de son identité par un tiers.

Ces précautions sont les suivantes :

- Après import du certificat et tests de bon fonctionnement de l'accès au site www-siseri.irsn.fr, sauvegarder le fichier <numéro_d'habilitation>.p12 sur un support de type disquette et mettre ce support en lieu sûr,
- Détruire le message contenant le fichier <numéro_d'habilitation>.p12 et le supprimer de la corbeille,
- Ne pas stocker le code d'accès SISERI sur le disque de l'ordinateur,
- Ne pas laisser le navigateur ouvert sur le site www-siseri.irsn.fr et s'absenter. L'accès se coupe automatiquement après 10 minutes sans utilisation.

Consignes de sécurité relatives à l'accès aux informations dosimétriques :

- > Gestion du poste utilisateur : protection du poste par login / mot de passe et verrouillage automatique du poste au-delà d'un temps de non-utilisation.
- > Confidentialité des informations dosimétriques : ces informations sont confidentielles, il convient de prendre les mesures de sécurité nécessaires afin de ne pas les divulguer à des personnes non-autorisées

3 FORMAT DE TRANSMISSION DES DONNEES DE LA SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS AUX RAYONNEMENTS IONISANTS

3.1 FORMAT GENERAL DES FICHIERS TRANSMIS A SISERI

3.1.1 TYPES DE FICHIERS

Les fichiers acceptés par le système SISERI sont les fichiers transmis qui respecte le format CSV ou le format XML. Vous pouvez compresser le fichier, surtout si sa taille est supérieure à 1 Mo. Les extensions reconnues pour les archives sont alors ".zip", ".gz" et ".tgz".

3.1.1.1 Les fichiers au format CSV

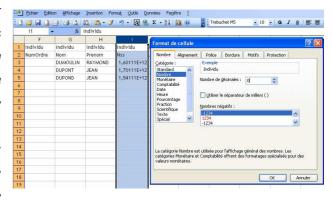
Le format CSV (Comma Separated Values) est un format texte dont les données sont séparées par des pointsvirgules (";").

Les deux premières lignes ne doivent pas être modifiées, elles représentent l'en-tête du document et permettent d'organiser les informations relatives à tous les examens du fichier. Ensuite, à chaque examen (voir définitions ci-dessous), correspond une ligne supplémentaire dans le fichier.

Le fichier peut être édité dans un tableur (Excel, OpenOffice, etc.). Afin que les informations soient présentées dans des colonnes, il faut ouvrir le tableur, puis cliquer sur "fichier", onglet "ouvrir/type de fichier csv", "nom du fichier".

Attention, l'enregistrement du fichier à partir d'Excel, supprime le format initial pour les nombres de plus de 10 chiffres (ex : le RNIPP - ou numéro de sécurité social - initialement égal à 1401234567 devient 1,40E9), le fichier ne respecte donc plus le format IRSN.

Sous Excel, les colonnes « Individu/NSS » et « SIRET » doivent donc être définies avec le format de cellule « Nombre / O décimale ». Cette



opération est à effectuer à chaque ouverture du fichier sous Excel.

Vous pouvez également visualiser votre fichier à partir d'un éditeur texte, type Bloc-notes :

```
Exemple_operationnelle.csv - Bloc-notes
Fichier Edition Format Affichage ?
Habilitation; Habilitation; Dosimetre; Dosimetre; Individu; Indivi
```

3.1.1.2 Les fichiers au format XML

Le format XML (eXtensible Markup Language) est un format qui utilise un langage structurant de description de données.

Ce format intègre l'idée de métadonnée, et permet de définir les balises que l'on veut en fonction de ses besoins. Il offre la possibilité de produire des documents vraiment structurés, grâce à un langage que l'on peut définir en fonction des circonstances, mais selon une syntaxe très stricte.

Il utilise pour cela un fichier XSD (XML Schema Definition) qui définit le schéma requis.

3.1.2 DEFINITIONS

Emetteur : établissement envoyant les informations dosimétriques à l'IRSN ;

Individu : personne physique (travailleur) à laquelle est associée une opération (entrée/sortie en zone) ou un examen ; Examen (données de l'exposition interne) : ensemble de prélèvements, localisés et datés, effectués pour un individu, cette notion peut être assimilée à la notion de demande ou de commande d'un ou plusieurs

Examen (dosimétrie passive): regroupement des mesures de dosimétrie passive (dosimétrie Hp(10) et dosimétries complémentaires) pour un individu, sur une période de port donnée;

Examen (dosimétrie opérationnelle) : opération correspondant à une entrée/sortie en zone ;

« prélèvements » avec lesquels ou sur lesquels on effectue un ou plusieurs « bilans » ;

Employeur: entreprise ou l'individu est salarié ou employé;

Utilisatrice (pour entreprise-utilisatrice ou entreprise titulaire de la commande) : entreprise (généralement prestataire de service) utilisant l'individu mis à disposition par une entreprise de travail temporaire ou par une autre agence de la même entreprise ;

Exploitante (pour entreprise exploitante) : établissement où la dose a été reçue (généralement identique à Emetteur) ;

3.1.3 REGLES DE NOMMAGE DES FICHIERS TRANSMIS

Les noms des fichiers ou des archives sont libres, cependant le système SISERI impose le respect des règles suivantes :

- > Pas de caractères spéciaux dans le nom des fichiers (',",é,è,ê, û, ü, #, @ ...);
- Pas de blanc dans le nom du fichier ;
- Le nom du fichier est limité à 40 caractères ;
- Le nom du fichier présent dans l'archive est limité à 20 caractères.

En plus des règles ci-dessus, une convention de nommage est proposée aux sites émetteurs. Optionnelle et non bloquante, elle permet néanmoins de faciliter les échanges en cas de difficultés.

Convention de nommage du fichier : N° Emetteur_TypeDosimétrie_Année_NumeroIndice

- N°Emetteur
 - ⇒ L'identification de l'émetteur (code émetteur « *IdSite* » fourni par l'IRSN)
- TypeDosimétrie

```
⇒ « A » : active jour ou cumulée
```

⇒ « P » : passive

⇒ « I » : interne

- Année
 - ⇒ l'année de l'envoi sur 4 chiffres
- Numéro
 - ⇒ 1 à 52 pour l'émission hebdomadaire
 - ⇒ 1 à 12 pour l'émission mensuelle
- Indice
 - ⇒ Indice de réémission. Vide la 1ère fois. « a », « b » ... ensuite

Exemples:

76_A_2009_12.xml 78_I_2009_11a.csv

3.2 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE OPERATIONNELLE (ACTIVE)

3.2.1 NATURE DES INFORMATIONS REQUISES

Les informations requises dans les fichiers de données envoyés à SISERI peuvent être regroupées en 5 rubriques. Pour chacune, plusieurs champs sont à renseigner (**Tableau ci-dessous**).

Les 5 rubriques concernent respectivement :

- L'identification de la personne habilitée à transmettre des données au système SISERI ;
- L'identification du travailleur concerné par un examen ;
- L'identification de l'employeur du travailleur et des entreprises utilisatrices et exploitantes;
- Les données sur la nature de l'opération, une opération peut être assimilée à une entrée/sortie de zone contrôlée;
- > Les données sur les doses reçues.

Identification personne habilitée	Identification travailleur	Identification employeur	Opération	Dose
Identification du	Numéro de la carte de	Numéro d'ordre de	Lieu et zone (de	Définition du dosimètre
site émetteur	suivi médical	l'établissement employeur	l'établissement) ou a	(constructeur et
			été prise la dose.	modèle)
Identification de la	Numéro d'ordre sur le	Nom clé de	Date et heure de début	Type de la mesure
PCR	site émetteur	l'établissement employeur	de l'opération	principale
	Nom de famille	Numéro SIRET de	Date et heure de fin de	Mesure principale
		l'établissement employeur	l'opération	valeur de la dose
				Hp(10) (ou g) en mSv
	Prénom usuel	Numéro d'ordre de	Durée de l'opération	Indicateur de
		l'entreprise utilisatrice		correction de dose
	N° RNIPP appelé aussi n°	Nom clé de l'entreprise	Codification du type de	Doses complémentaires
	de sécurité sociale	utilisatrice	l'activité liée à l'opération	(Hp(07) ou neutron)
	Jour du mois de naissance	Numéro SIRET de		
		l'entreprise utilisatrice		
	Type de contrat de travail	Numéro d'ordre de		
		l'entreprise exploitante		
		Nom clé de l'entreprise		
		exploitante		
		Numéro SIRET de		
		l'entreprise exploitante		

3.2.2 MISE EN FORME ET DESCRIPTION DETAILLEE DES CHAMPS

Une trame informatique du modèle au format CSV, pour la transmission de la dosimétrie opérationnelle, est téléchargeable sur le site web : http://siseri.irsn.fr (Accès SISERI/Format des fichiers). Les deux lignes de l'entête ne doivent, en aucun cas, être modifiées.

Nom du champ	Description	Type de valeur	Valeur obligatoire	Remarques complémentaires
Habilitation IdSite	Identification du site émetteur (établissement) par son numéro	Nombre entier (de 1 à 5 chiffres)	oui	Fournit par l'IRSN (numéro associé à l'émetteur) lors du Protocole.
Habilitation IdPH	Identification de la PCR par son numéro d'habilitation	Nombre entier (de 1 à 6 chiffres)	oui	Fournit par l'IRSN (numéro du certificat de la personne transmettant les informations à l'IRSN) lors du Protocole.
Dosimetre Constructeur	Définition d'un dosimètre par son constructeur	Alphanumérique (de 2 à 20 caractères)	oui	ex.: MGPinstruments, Thermo-ELECTRON
Dosimetre Modele	Définition d'un dosimètre par son modèle	Alphanumérique (de 2 à 20 caractères)	oui	ex.: DMC2000, DOSICARD, EPDMK2
Individu NumCarte	Numéro de la carte de suivi médical	Nombre entier (1 à 6 chiffres).	non	
Individu NumOrdre	Numéro d'ordre sur le site émetteur	Alphanumérique (1 à 9 caractères)	non	Pour les émetteurs ayant déjà transférés des numéros d'ordre à l'IRSN.
Individu Nom	Nom de famille	Alphanumérique (de 2 à 26 caractères)	oui	
Individu Prenom	Prénom usuel	Alphanumérique (de 2 à 16 caractères)	oui	
Individu Nss	Numéro du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques	Nombre entier (de 10 à 15 chiffres)	oui	Aussi appelé numéro de sécurité sociale. Au minimum, les 10 premiers chiffres doivent être transmis. ⁽¹⁾
Individu JourNaissance	Jour du mois de naissance	Nombre entier (1 à 2 chiffres)	non	
Contrat Type	Type de contrat de travail (statut administratif)	CDD; CDI; CTT; TIT; STA; VIS; STG; ETU; CDC.	oui	Nomenclature IRSN. ⁽²⁾
Localisation Lieu	Nom du lieu (au sein de l'entreprise) ou a été prise la dose.	Alphanumérique (2 à 30 caractères)	oui	Nomenclature émetteur. ⁽³⁾
Localisation Zone	Nom de la zone contrôlée (zone de mesure)	Alphanumérique (2 à 30 caractères)	non	Nomenclature émetteur. ⁽³⁾
Employeur NumOrdre	Numéro d'ordre de l'employeur sur le site émetteur	Alphanumérique (2 à 30 caractères)	non	Pour les émetteurs ayant déjà transféré des numéros d'ordre à l'IRSN.
Employeur NomCle	Nom clé de l'établissement	Alphanumérique (2 à 30 caractères)	non	Obligatoire si l'Employeur est différent de l'Emetteur. Nomenclature IRSN : [nom établissement] [ville] Exemple : Apave Lyon.
Employeur SIRET	Numéro SIRET de l'employeur.	Nombre entier (14 chiffres)	non	(4)

Nom du			Valeur	
champ	Description	Type de valeur	obligatoire	Remarques complémentaires
Utilisatrice NumOrdre	Numéro d'ordre de l'entreprise utilisatrice sur le site émetteur	Alphanumérique (1 à 14 caractères)	non	Pour les émetteurs ayant déjà transférés des numéros d'ordre à l'IRSN.
Utilisatrice Nomcle	Nom clé de l'entreprise utilisatrice	Alphanumérique (2 à 30 caractères)	non	Nomenclature IRSN : [nom établissement] [ville] Exemple : Apave Lyon.
Utilisatrice SIRET	Numéro SIRET de l'entreprise utilisatrice	Alphanumérique (1 à 14 caractères).	non	(4)
Exploitante NumOrdre	Numéro d'ordre de l'entreprise exploitante sur le site émetteur	Alphanumérique (1 à 14 caractères)	non	Pour les émetteurs ayant déjà transférés des numéros d'ordre à l'IRSN.
Exploitante NomCle	Nom clé de l'entreprise exploitante	Alphanumérique (1 à 30 caractères	non	Nomenclature IRSN : [nom établissement] [ville] Exemple : Apave Lyon.
Exploitante SIRET	Numéro SIRET de l'entreprise utilisatrice	Nombre entier (14 chiffres)	non	(4)
Date Debut	Date de début de l'opération	JJ/MM/AAAA	oui	
Heure Debut	Heure de début de l'opération	HH:MM	non	Obligatoire si plusieurs opérations le même jour. ⁽⁵⁾
Date Fin	Date de fin de l'opération	JJ/MM/AAAA	oui	
Heure Fin	Heure de fin de l'opération	HH:MM	non	Obligatoire si plusieurs opérations le même jour. (5)
Duree Minutes	Durée de l'opération	HH:MM	non	A n'indiquer que si la date et l'heure de fin ne sont pas renseignées. ⁽⁵⁾
Activite Activite	Codification du type de l'activité liée à l'opération	alphanumérique (2 à 50 caractères).	non	Nomenclature des activités (IRSN). ⁽⁹⁾
Dose Type	Type de la mesure principale	Hp(10)	oui	Champ non-modifiable.
Dose Hp(10)-CJOE	Mesure principale, valeur de la dose Hp(10) (ou gamma) en mSv	chiffre décimal (xx.xxx)	oui	« -1 » si pas de dose transmise. ⁽⁶⁾ ; ⁽⁸⁾
Indicateur CorrDose	Indicateur de correction de dose	1 ou rien	non	« 1 » si la dose est la correction de la valeur « <i>Hp(10)-CJOE</i> » précédemment transmise. ⁽⁷⁾
Comp Hp(07)	Dose complémentaire, valeur de la dose Hp(07) (ou X) en mSv	chiffre décimal (xx.xxx)	non	(6); (8)
Comp Neutron	Dose complémentaire, valeur de la dose neutron en mSv	chiffre décimal (xx.xxx)	non	(6) ; (8)
Comp Gamma X	Champ non-utilisé		non	
Comp X	Champ non-utilisé		non	
Comp Gamma Corps Entier	Champ non-utilisé		non	

- (1) Pour les travailleurs étrangers ne disposant pas de numéro du RNIPP, l'identifiant correspondant sera construit comme suit :
 - 1er chiffre : 1 pour homme, 2 pour femme ;
 - 2ème et 3ème chiffres : année de naissance ;
 - > 4ème et 5ème chiffres : mois de naissance ;
 - 6ème et 7ème chiffres : 99 ;
 - ➤ 8ème, 9ème et 10ème chiffres : code INSEE du pays de naissance. Ces codes sont disponibles sur : http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/pays.asp.
- (2) Il s'agit du statut administratif de la personne :

CDD	Contrat à durée déterminée			
CDI	Contrat à durée indéterminée			
CTT	Contrat de travail temporaire			
TIT	Titulaire			
STA	Statutaire			
VIS	Visiteur			
STG	Stagiaire			
ETU	Etudiant			
CDC	Contrat à durée de chantier			

Pour les hôpitaux : Contractuel = CDD, Auxiliaire = TIT, Medecin Hospital-Univ = TIT, interne en médecine = ETU.

- (3) Les champs relatifs à la Localisation permettent d'établir, lors de la consultation internet par les PCR et médecins du travail, des statistiques relatives à l'entreprise telles que la répartition des opérations ou doses par lieux d'intervention.
- (4) Le numéro SIRET est composé d'un numéro SIREN de 9 chiffres identifiant l'entreprise et d'un NIC de 5 chiffres identifiant l'établissement.
- (5) L'heure est comprise entre 00:00 et 23:59. Elle permet de distinguer les différentes opérations dans une même journée. Elle n'est pas restituée en consultation sur le système SISERI.
- (6) Une dose principale est indiquée non transmise lorsqu'elle n'est pas disponible ou lorsque, pour une personne, une dose complémentaire non associée à une dose principale est transmise (Hp(07) ou neutron sur une période différente ou avec un type de dosimètre différent).
- (7) Si suite à une anomalie, enquête, etc. au niveau local, la valeur de la dose principale est corrigée et différente de la valeur préalablement transmise à l'IRSN, il faut renvoyer la même ligne que préalablement transmise à l'exception d'un « 1 » dans « CorrDose » et de la valeur corrigée dans « Dose /Hp(10)-CJOE ».
- (8) Pour toutes les valeurs de dose exprimées (chiffre décimal), l'indicateur de décimale est le point (« . ») ou la virgule (« , »).
- (9) « Nomenclature des activités pour le suivi des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants », disponible sur le site web http://siseri.irsn.fr, ou à la demande.

3.3 FORMAT DES FICHIERS DE DOSIMETRIE PASSIVE

3.3.1 NATURE DES INFORMATIONS REQUISES

Les informations requises dans les fichiers de données envoyés à SISERI peuvent être regroupées en 6 rubriques. Pour chacune, plusieurs champs sont à renseigner (**Tableau ci-dessous**).

Les 6 rubriques concernent respectivement :

- L'identification de la personne habilitée à transmettre des données au système SISERI ;
- L'identification du travailleur concerné par un examen ;
- L'identification de l'employeur du travailleur ;
- Les données sur l'examen ;
- Les données sur la dose principale reçue ;
- Les données sur les éventuelles doses complémentaires reçues.

Identification personne habilitée	Identification travailleur	Identification employeur	Examen	Dose principale	Doses complémentaires
Identification de l'émetteur	Numéro de la carte de suivi médical	Numéro d'ordre de l'employeur sur le site émetteur	Dosimètre : Constructeur et modèle	Type de la mesure principale	Composante X
Identification de la personne habilitée	Numéro d'ordre sur le site émetteur	Nom clé de l'établissement	Date de début de port du dosimètre	Valeur de la dose Hp(10) en mSv, dose (X+y) poitrine	Dose neutron et neutron thermique
	Nom de famille	Numéro SIRET de l'employeur	Date de fin de port du dosimètre	Indicateurs : Correction de dose, dose principale non disponible, enquête, anomalie	Dose Hp(0.07)
	Prénom usuel		Date de port du dosimètre		Doses extrémités, main et poignet
	N° RNIPP appelé aussi n° de sécurité sociale		Codification du type de l'activité du travailleur		Doses corps entier : Cumul annuel, sur 60 mois et cumul carrière
	Jour du mois de naissance		Lieu de réception de la dose		Doses à l'abdomen et au cou Dose FLi6 et FLI7

3.3.2 MISE EN FORME ET DESCRIPTION DETAILLEE DES CHAMPS

Une trame informatique du modèle au format CSV, pour la **transmission de la dosimétrie passive**, est téléchargeable sur le site web : http://siseri.irsn.fr (Accès SISERI/Format des fichiers). Les deux lignes de l'entête ne doivent, en aucun cas, être modifiées.

Nom du champ	Description	Type de valeur	Valeur obligatoire	Remarques complémentaires
Habilitation IdSite	Identification de l'émetteur par son numéro	Nombre entier	oui	Fournit par l'IRSN lors du protocole (numéro associé au laboratoire de dosimétrie).
Habilitation IdPH	Identification de la personne par son numéro d'habilitation	Nombre entier	oui	Fournit par l'IRSN lors du protocole (numéro associé à la personne du laboratoire transmettant les informations à l'IRSN).
Dosimetre Constructeur	Définition d'un dosimètre par son constructeur	Alphanumérique (de 2 à 20 caractères)	oui	Exemple: "RPL", "ARIES"
Dosimetre Modele	Définition d'un dosimètre par son modèle	Alphanumérique (de 2 à 20 caractères)	oui	Exemple: "BAGUE TLD", "DOSI POIGNET"
Individu NumCarte	Numéro de la carte de suivi médical	Nombre entier (de 1 à 6 chiffres)	non	Numéro de carte individuelle de suivi médical.
Individu NumOrdre	Numéro d'ordre sur le site émetteur	Alphanumérique (1 à 9 caractères)	non	Pour les établissements ayant déjà transférés des numéros d'ordre à l'IRSN.
Individu Nom	Nom de famille	Alphanumérique (de 2 à 26 caractères)	oui	
Individu Prenom	Prénom usuel	Alphanumérique (de 2 à 16 caractères)	oui	
Individu Nss	Numéro du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques	Nombre entier (de 10 à 15 chiffres)	oui	Aussi appelé numéro de sécurité sociale. Au minimum, les 10 premiers chiffres doivent être transmis. ⁽¹⁾
Individu JourNaissance	Jour du mois de naissance	Nombre entier (1 à 2 chiffres)	non	
Employeur NumOrdre	Numéro d'ordre de l'employeur sur le site émetteur	Alphanumérique (2 à 30 caractères)	non	Pour les établissements ayant déjà transférés des numéros d'ordre à l'IRSN.
Employeur NomCle	Nom clé de l'établissement	Alphanumérique (2 à 30 caractères)	oui	Nomenclature IRSN : [nom établissement] [ville] Exemple : Apave Lyon.
Employeur SIRET	Numéro SIRET de l'employeur	Nombre entier (14 chiffres)	non	
Date Debut	Date de début de port du dosimètre	JJ/MM/AAAA	oui	Non-obligatoire si Port renseigné. ⁽²⁾
Date Fin	Date de fin de port du dosimètre	JJ/MM/AAAA	oui	Non-obligatoire si Port renseigné. ⁽²⁾
Port AAAAMM	Date de port du dosimètre	AAAAMM	non	Obligatoire si « Date/Debut » et « Date/Fin » non renseignées. ⁽²⁾
Examen Activite	Codification du type de l'activité du travailleur	Nombre entier (7 caractères)	oui	Nomenclature IRSN. ⁽⁷⁾
Examen Lieu	Lieu de réception de la dose	Alphanumérique (2 à 50 caractères)	non	Nomenclature employeur.
Dose Type	Type de la mesure principale	Нр(10)	oui	Champ non-modifiable.

Nom du champ	Description	Type de valeur	Valeur obligatoire	Remarques complémentaires
Principale mSv	Valeur de la dose Hp(10) en mSv, dose (X+γ) poitrine	Chiffre décimal	oui	"-1" si « Indicateur/NonRendu » renseigné. ⁽³⁾
Indicateur CorrDose	Indicateur de correction de dose	1 ou rien	non	"1" : si la dose « Principale » est la correction d'une dose « Principale » précédemment transmise. ⁽³⁾
Indicateur NonRendu	Indicateur si dose principale non disponible	1 ou rien	non	"1": si la dose « Principale » ne peut pas être transmise. (3)
Indicateur Enquete	Indicateur si une enquête est en cours sur la valeur de la dose principale.	1 ou rien	non	"1": si une enquête a été initiée par le laboratoire ou le médecin du travail. (3)
Indicateur ResEnq	Indicateur si la valeur de la dose principale est le résultat d'une enquête	1 ou rien	non	"1": si la dose « Principale » a été préalablement transmise avec un « Indicateur/Enquete » à "1". (3)
Anomalie Anomalie	Indicateur d'anomalie du site émetteur	Alphanumérique (1 à 2 caractères)	non	Nomenclature laboratoire émetteur.
Dose X poitrine	Composante X de la mesure Principale en mSv	Chiffre décimal (4) (xx.xxx)	non	(5)
Comp Neutron Th	Dose neutron thermique en	Chiffre décimal (4) (xx.xxx)	non	
Dose Beta Poitrine	Dose Hp(0.07) en mSv	Chiffre décimal (4) (xx.xxx)	non	
Comp Main	Dose main en mSv	Chiffre décimal (4) (xx.xxx)	non	Exemple : Bague TLD (6)
Dose X Poignet	Dose poignet en mSv	Chiffre décimal (4) (xx.xxx)	non	(6)
Comp Gamma Ext	Dose aux extrémités en mSv	Chiffre décimal (4) (xx.xxx)	non	(6)
Comp CumAnCe	Dose cumul annuel gamma corps entier en mSv	Chiffre décimal (4) (xx.xxx)	non	
Comp CumCarrCE	Dose cumul carrière (gamma + X) corps entier en mSv	Chiffre décimal (4) (xx.xxx)	non	
Dose X + gamma	Champ non utilisé			(5)
Dose FLI6	Dose FLi6 en mSv	Chiffre décimal (4) (xx.xxx)	non	
Dose FLI7	Dose FLi7 en mSv	Chiffre décimal (4) (xx.xxx)	non	
Comp CumMNeu	Dose neutron en mSv	Chiffre décimal (4) (xx.xxx)	non	
Dose Cum60	Dose cumulée sur 60 mois en mSv	Chiffre décimal (4) (xx.xxx)	non	
Comp Abdomen	Dose à l'abdomen en mSv	Chiffre décimal (4) (xx.xxx)	non	(6)
Dose Cou	Dose au cou en mSv	Chiffre décimal (4) (xx.xxx)	non	(6)
Dose CumMp Hp(07)	Champ non-utilisé			
Dose NeuRap	Champ non-utilisé			

- (1) Pour les travailleurs étrangers ne disposant pas de numéro du RNIPP, l'identifiant correspondant sera construit comme suit :
 - 1er chiffre : 1 pour homme, 2 pour femme ;
 - 2ème et 3ème chiffres : année de naissance ;
 - > 4ème et 5ème chiffres : mois de naissance ;
 - 6ème et 7ème chiffres : 99 ;
 - ➤ 8ème, 9ème et 10ème chiffres : code INSEE du pays de naissance. Ces codes sont disponibles sur : http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/pays.asp.
- (2) Pour la dosimétrie trimestrielle, exemple : janv-fév-mars 2004, indiquer Date/Debut : 01/01/2004 et DateFin : 30/03/2004.
- (3) Remarque sur les Indicateurs :
 - ➤ Si suite à une enquête, anomalie, etc., la valeur de la dose principale est corrigée et différente de la valeur préalablement transmise à l'IRSN, vous indiquez un "1" dans « Indicateur/CorrDose » et la valeur corrigée dans « Principale/mSv ». Les autres attributs de l'examen doivent être renseignés exactement de la même façon que lors du premier envoi ;
 - Si la valeur de la dose principale Hp(10) ne peut être transmise (problème technique par exemple), et afin d'informer l'IRSN que le travailleur a néanmoins fait l'objet un suivi dosimétrique, sa valeur est "-1" et « Indicateur/NonRendu » est renseigné à "1".
- (4) Pour toutes les valeurs de dose exprimées (chiffre décimal), l'indicateur de décimal est le point (« . ») ou la virgule (« , »).
- (5) Dans SISERI, les champs « *Dose/X poitrine* », « *Dose/X + gamma* » permettent de détailler le champ « *Principale/mSv* ». La valeur « *Principale/mSv* » contient déjà les valeurs de « *Dose/X poitrine* », « *Dose/X + gamma* ».
- (6) Dans le cas de port pour un même individu et sur la même période de 2 dosimètres de catégories différentes (constructeur/modèle différents) et de port différents (un sur la poitrine et un sur le poignet par exemple), il faut générer deux lignes dans le fichier CSV :
 - > Une ligne pour le dosimètre porté à la poitrine avec renseignement du champ « Principale/mSv » ;
 - ➤ Une ligne pour le dosimètre porté au poignet avec renseignement du champ correspondant à la dose complémentaire « Dose X/Poignet » et le champ « Principale/mSv » = -1.
- (7) « Nomenclature des activités pour le suivi des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants », disponible sur le site web http://siseri.irsn.fr, ou à la demande.

3.4 FORMAT DES FICHIERS DE MESURE DE L'EXPOSITION INTERNE

3.4.1 NATURE DES INFORMATIONS REQUISES

Les informations requises dans les fichiers de données envoyés à SISERI peuvent être regroupées en 6 rubriques. Pour chacune, plusieurs champs sont à renseigner (**Tableau ci-dessous**).

Les 6 rubriques concernent respectivement :

- L'identification de la personne habilitée à transmettre des données au système SISERI ;
- L'identification du travailleur concerné par un examen ;
- L'identification de l'employeur du travailleur ;
- L'identification de l'examen et des données sur l'examen. La notion d'examen peut être assimilée à la notion de demande ou de commande d'un ou plusieurs "prélèvements" avec lesquels ou sur lesquels on effectue un ou plusieurs "bilans";
- Les données sur les "prélèvements";
- Les données du "bilan" réalisé.

Identification personne habilitée	Identification travailleur	Identification employeur	Examen	Prélèvement	Bilan
Identification du site de l'émetteur	Numéro de carte de suivi médical	Numéro d'ordre de l'employeur sur le site émetteur	Numéro d'examen ou n° de la demande pour certains laboratoires	Numéro de prélèvement	Type bilan associé
Identification de la personne habilitée	Numéro d'ordre du site émetteur	Nom clé de l'établissement	Type de surveillance	Méthode utilisée	Technique utilisée
	Nom de famille	n° siret	Lieu de surveillance	Date et heure de début du prélèvement	Radioisotope ou autre
	Prénom usuel			Date et heure de fin du prélèvement	Unité de la mesure
	N° RNIPP appelé aussi n° de sécurité sociale				Valeur de la mesure ou LD
	Jour du mois de naissance				Observation du laboratoire

3.4.2 MISE EN FORME ET DESCRIPTION DETAILLEE DES CHAMPS

Une trame informatique du modèle au format CSV, pour la transmission des résultats de mesure de l'exposition interne, est téléchargeable sur le site web : http://siseri.irsn.fr (Accès SISERI/Format des fichiers). Les deux lignes de l'en-tête ne doivent, en aucun cas, être modifiées.

Nom du champ	Description	Type de valeur	Valeur obligatoire	Remarques complémentaires
Habilitation IdSite	Identification du site émetteur (établissement) par son numéro	Nombre entier (de 1 à 5 chiffres)	oui	Fournit par l'IRSN (numéro associé à l'émetteur) lors du Protocole.
Habilitation IdPH	Identification de la PCR par son numéro d'habilitation	Nombre entier (de 1 à 6 chiffres)	oui	Fournit par l'IRSN (numéro du certificat de la personne transmettant les informations à l'IRSN) lors du Protocole.
Individu NumCarte	Numéro de la carte de suivi médical	Nombre entier (1 à 6 chiffres).	non	
Individu NumOrdre	Numéro d'ordre sur le site émetteur	Alphanumérique (1 à 9 caractères)	non	Pour les émetteurs ayant déjà transférés des numéros d'ordre à l'IRSN.
Individu Nom	Nom de famille	Alphanumérique (de 2 à 26 caractères)	oui	
Individu Prenom	Prénom usuel	Alphanumérique (de 2 à 16 caractères)	oui	
Individu Nss	Numéro du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques	Nombre entier (de 10 à 15 chiffres)	oui	Aussi appelé numéro de sécurité sociale. Au minimum, les 10 premiers chiffres doivent être transmis. (1)
Individu JourNaissance	Jour du mois de naissance	Nombre entier (1 à 2 chiffres)	non	
Employeur NumOrdre	Numéro d'ordre de l'employeur sur le site émetteur	Alphanumérique (2 à 30 caractères)	non	Pour les émetteurs ayant déjà transféré des numéros d'ordre à l'IRSN.
Employeur NomCle	Nom clé de l'établissement	Alphanumérique (2 à 30 caractères)	non	Obligatoire si l'Employeur est différent de l'Emetteur. Nomenclature IRSN : [nom établissement] [ville] Exemple : Apave Lyon.
Employeur SIRET	Numéro SIRET de l'employeur	Nombre entier (14 chiffres)	non	Composé d'un numéro SIREN de 9 chiffres identifiant l'entreprise et d'un NIC de 5 chiffres identifiant l'établissement.
Examen Numero	Numéro d'examen ou n° de la demande pour certains laboratoires	Nombre entier	non	Champs existant uniquement dans le format CSV. Obligatoire si plusieurs lignes pour une même personne.
Examen Type Surv	Type de surveillance	Choix dans Liste 1 (2)	oui	
Examen Lieu	Lieu de surveillance	« SMT » ou « SPR »	oui	« SMT » si effectué par le service médical du travail ou « SPR » si effectué par le service de radioprotection
Prelevement Numero	Numéro de prélèvement	Nombre entier	oui	Champs existant uniquement dans le format CSV. Numéro d'ordre si différents prélèvement pour un même examen sur une même personne.

Nom du champ	Description	Type de valeur	Valeur obligatoire	Remarques complémentaires
Prelevement Methode	Méthode utilisée	Choix dans Liste 2 (2)	oui	
Prelevement Date Debut	Date de début du prélèvement	JJ/MM/AAAA	oui	
Prelevement Heure Debut	Heure de début du prélèvement	нн:мм	non	
Prelevement Date Fin	Date de fin du prélèvement	JJ/MM/AAAA	oui	Peut être la même que la date de début du prélèvement.
Prelevement Heure Fin	Heure de fin du prélèvement	НН:ММ	non	
Nom du champ	Description	Type de valeur	Valeur obligatoire (oui/non)	Remarques complémentaires
Bilan Type	Type bilan associé	Choix dans Liste 3 (2)	oui	
Bilan Type Detection	Technique utilisée	Choix dans Liste 4 (2)	oui	
Bilan Grandeur	Radioisotope ou autre	Choix dans Liste 5 (2)	oui	
Bilan Unite	Unité de la mesure	Choix dans Liste 6 (2)	oui	
Bilan Analyse	Valeur de la mesure si positive sinon LD	Valeur Numérique en notation scientifique (x.xxE+xx)	oui	
Bilan Texte Analyse	Observation du laboratoire	Alphanumérique (2 à 140 caractères)	non	Texte libre

- (1) Pour les travailleurs étrangers ne disposant pas de numéro du RNIPP, l'identifiant correspondant sera construit comme suit :
 - > 1er chiffre : 1 pour homme, 2 pour femme ;
 - > 2ème et 3ème chiffres : année de naissance ;
 - > 4ème et 5ème chiffres : mois de naissance ;
 - ▶ 6ème et 7ème chiffres : 99 ;
 - > 8ème, 9ème et 10ème chiffres : code INSEE du pays de naissance. Ces codes sont disponibles sur : http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/pays.asp.
- (2) Les 6 listes sont détaillées en annexe de ce document ou téléchargeables sur le site web http://siseri.irsn.fr.

4 UTILISATION DE SISERI

L'accès au système SISERI permet, selon les cas, la consultation des informations dosimétriques et/ou la transmission de fichiers.

Cet accès s'effectue à l'adresse web suivante : https://www-siseri.irsn.fr.

Le navigateur peut demander de choisir le certificat à utiliser, sélectionner alors, dans la liste proposée, celui qui correspond au numéro d'habilitation SISERI.

Le code d'accès requis correspond aux 4 derniers chiffres du code confidentiel, transmis avec le courrier de notification de l'habilitation à l'occasion de la première demande.



4.1 TRANSMISSION DES FICHIERS DE DONNEES DE LA SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS AUX RAYONNEMENTS IONISANTS

La personne désignée pour la transmission des informations de dosimétrie externe ou d'exposition interne est responsable de la transmission des fichiers. Ainsi, son accès au système SISERI comprend les fonctions de consultation mais également la fonction d'envoi de fichiers, dans les onglets en haut de page.

Seules les personnes pour lesquelles le chef d'établissement a coché la mention « *Envoi et consultation des informations dosimétriques* » dans l'annexe 1 du protocole ont accès à cette rubrique.

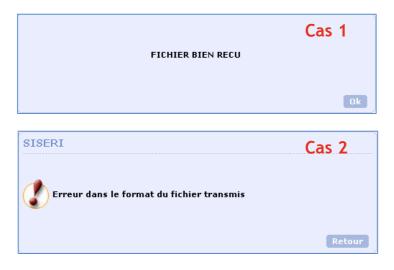
Procédure pour envoyer un fichier :

- 1- Rechercher tout d'abord le fichier sur le poste local à partir du bouton « Parcourir » ;
- 2- Le nom et l'emplacement du fichier sont alors mentionnés dans le champ correspondant ;
- 3- Le fichier est envoyé à la base de donnée en cliquant sur « Envoyer » ;
- 4- Une fenêtre s'ouvre, indiquant que le fichier est en cours de vérification.



Pour chaque envoi, une notification apparaît, indiquant soit :

- Que le fichier a bien été reçu (cas 1);
- Qu'une erreur dans le format a été détectée, induisant le rejet de ce fichier (cas 2). Il est alors nécessaire de corriger et de renvoyer ce fichier.



Après envoi du fichier, un courrier électronique est simultanément envoyé à l'adresse spécifiée dans l'annexe 1 du protocole, lors de la demande d'accès au système SISERI. Il s'agit d'un accusé de réception si le format est conforme. Dans le cas contraire, le type d'erreur en cause est mentionné dans le corps du courrier. Le fichier de données doit être retransmis avec un format conforme.

A partir du système SISERI, en cliquant sur « *Consulter* », la personne transmettant les fichiers a la possibilité de consulter la liste de tous ceux qu'elle a envoyés sur les 12 derniers mois, ainsi que leur état - anomalie de réception ou non. Le type d'erreur en cause lors d'un rejet est accessible par cette liste.

Attention : un fichier en anomalie de réception n'est pas traité pas le système SISERI. Il est donc considéré comme non reçu. Prenez contact avec l'équipe en charge de SISERI pour résoudre les problèmes de transmission.

4.2 CONSULTATION DES DONNEES DE LA SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS AUX RAYONNEMENTS IONISANTS

Pour les *médecins du travail* et les *personnes compétentes en radioprotection*, une aide en ligne est disponible lors de la consultation des informations disponibles dans le système SISERI.



Cette aide est également disponible sur le site web : http://siseri.irsn.fr/index.php?position=aide_frontal.